

**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**du 3 octobre 2016**

**Présents** : Mesdames Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Dominique BARBOT, Sophie CAILLARD, Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

**Absents excusés**

Monsieur David SUPPLICIAU

Pouvoir de Madame Géraldine GERIN à Monsieur Thierry ARLETTAZ

Pouvoir de Monsieur Laurent GUILLEMIN à Madame Alison PETIT

Pouvoir de Monsieur Bruno CAVOY à Madame Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ

**Secrétaire de séance** : Madame Alison PETIT

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Madame le Maire donne lecture des décisions prises par délégation et indique avoir reçu notification d'une subvention de 5 828.81 € pour le financement du projet de réalisation d'un parcours pédagogique sur le thème de la Loire, au titre du Contrat de Plan Interrégional Etat-Région Loire 2015-2020.

L'association « Les Restaurants du Cœur » remercie la municipalité pour le versement d'une subvention pour l'année 2016.

1- ACQUISITION PARCELLES AD 61 et AD 62

Des administrés souhaitent dissoudre une copropriété constituée sous forme d'Association Libre Syndicale (A.S.L.), datant de la construction d'habitations EDF, le préalable étant la cession des éléments communs. La municipalité a été sollicitée par la copropriété pour le rachat à l'euro symbolique des parcelles AD 61 (55 m<sup>2</sup>) et AD 32 (35 m<sup>2</sup>), situées « Champ Naudat », sur lesquelles est implanté un transformateur électrique, qui n'est plus utile à l'A.S.L. Madame le Maire indique à l'assemblée, que le fonctionnement d'une A.S.L. représente un coût annuel non négligeable pour ses membres, et que lorsque cette dernière ne présente plus aucun intérêt, la vente de ses biens communs devient une nécessité. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles AD 61 et AD 62, afin de permettre la dissolution de cette A.S.L. Les frais de notaires seront à la charge du vendeur, la Société des Agents Français Nucléaires

2- VENTE PARCELLE AD 290 CHAMP DE LA CROIX

La Municipalité a procédé, en janvier 2016, à la vente de la parcelle AD 289 située « Champ de la Croix » au profit d'un couple souhaitant y construire une maison d'habitation. Ce même couple a exprimé le souhait d'acquérir la parcelle voisine, cadastrée AD 290, d'une surface de 1015 m<sup>2</sup>, aux mêmes conditions que la vente précédente. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de vendre la parcelle AD 290 à ces administrés, pour la somme de 15 225,00 € H.T (soit 15 € H.T. le m<sup>2</sup>).

3- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE 2015 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION DE COSNE-SUR-LOIRE (S.I.A.E.P.)

Le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service (R.P.Q.S.) de distribution d'eau potable, établi par le S.I.A.E.P. de la région de Cosne-sur-Loire, a été porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal. Ce rapport, notamment destiné à informer les usagers du service, est présenté pour information à l'assemblée délibérante de chaque commune membre du syndicat. Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2015 du service de distribution d'eau potable.

4- ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES SUR LE PERIMETRE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Madame le Maire rappelle que la municipalité adhère au « groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne », porté par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre (S.I.E.E.E.N.), depuis le 6 octobre 2014 pour le gaz naturel, et depuis le 2 février 2015 pour l'électricité. La création de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté a amené les 8 syndicats d'énergie concernés à créer un nouveau groupement de commandes d'achat d'énergies. Le S.I.E.E.E.N. propose à la municipalité d'adhérer au nouveau groupement de commande au périmètre élargi à la nouvelle région, sans modification des conditions de la précédente adhésion, avec la perspective d'obtenir des prix plus compétitifs, par l'effet de mutualisation. Plusieurs conseillers s'interrogent sur l'économie réalisée depuis l'adhésion de la commune au groupement de commandes, et souhaiteraient pouvoir comparer le coût des énergies avant et après l'adhésion de la commune. Il est proposé au Conseil de retirer ce point de l'ordre du jour, de procéder à une étude comparative, et de reporter la question de l'adhésion au nouveau groupement de commandes à un prochain Conseil Municipal.

5- CONTRAT SERVICE TECHNIQUE

Pour remédier au départ d'un agent en contrat d'avenir ayant quitté le service technique de la collectivité le 10 juin 2016, le Conseil Municipal avait décidé de l'augmentation de 11 heures du temps de travail d'un agent en contrat aidé. Les besoins du service technique n'étant pas été comblés par cette mesure et un agent ayant par ailleurs été placé en retraite pour invalidité, la commission du Personnel propose au Conseil Municipal de recourir à un contrat d'avenir. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, du recrutement d'un agent en contrat d'avenir pour 35H/semaine rémunérées au SMIC, à compter de ce jour, 3 octobre 2016, pour une durée d'un an.

## 6- QUESTIONS DIVERSES

- La Municipalité poursuit sa campagne contre le dépôt sauvage de déchets à l'apport volontaire situé à proximité de la gare. Elle commence à porter ses fruits puisque les services constatent une diminution des déchets déposés au pied des containers. Des courriers sont adressés aux responsables identifiés, un premier rappel de la réglementation étant préférable à la sanction. En revanche, la municipalité n'exclut pas de dresser des contraventions aux récidivistes.
- La campagne visant à sensibiliser les propriétaires de terrains non entretenus se poursuit également. Les personnes contactées font preuve de compréhension et de nombreux terrains ont d'ores et déjà été nettoyés. Pour rappel, cette campagne avait été lancée au cours de l'été, quand le risque d'incendie était particulièrement élevé.
- Madame le Maire informe l'assemblée qu'une magnifique exposition de Patchwork se déroule actuellement sur Neuvy, du 1<sup>er</sup> au 9 octobre 2016, à la salle des fêtes et à la Chapelle Saint Hubert. Elle est présentée par le Club de Patchwork et Art Textile de Neuvy-sur-Loire. En remerciement de l'aide apportée par les services de la mairie, en particulier le service technique pour la mise en place de l'exposition, l'association offre à la commune le patchwork visible sur l'affiche de l'exposition.
- Madame le Maire souhaite officiellement remercier les élus de l'ancien canton de Cosne-sur-Loire, qui ont voté l'attribution exceptionnelle de 3 000 € de Dotation Cantonale d'Equipement au profit de la commune de Neuvy, en geste de solidarité suite aux inondations du printemps dernier.
- Lors du Conseil Municipal du 5 septembre dernier, Madame le Maire avait donné lecture d'un extrait du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 juillet 1981, dans lequel il était rapporté que « (...) l'ingénieur de la Navigation a certifié que le perré de la Vrille de la ruelle Saint Nicolas à l'embouchure appartenait à l'Etat qui devra par la suite en entreprendre à ses frais la réfection ». Un courrier mentionnant ces « nouvelles » données avait été adressé aux services de l'Etat concernés. Une réponse est en préparation depuis plusieurs semaines...
- La question du nettoyage de l'embouchure de la Vrille avait été abordée lors de la dernière séance du Conseil Municipal. La Centrale de Belleville avait indiqué que ce type d'opération relevait de la compétence de l'Etat. Ses services ont été sollicités, sans réponse depuis. En revanche, des travaux de désensablement de la passe à bateaux, Chemin des Mariniers, ont été autorisés par les services préfectoraux.
- Madame le Maire donne lecture du communiqué de presse de l'Association des Maires Ruraux de France au sujet de la Dotation Globale de Fonctionnement. L'association informe les élus locaux du renoncement du gouvernement à son engagement de 2014 de remédier à la disparité des dotations entre collectivités « rurales » et collectivités « urbaines », au détriment des premières.
- Pôle Emploi a adressé en mairie les « chiffres clés du marché du travail, de l'emploi et de la démographie » sur le bassin de Cosne-sur-Loire, et plus largement sur la Nièvre. La population totale du département a baissé de 2,5 % entre 2008 et 2013. Des statistiques sont notamment présentées sur l'emploi salarié par secteur d'activité, sur le nombre de demandeurs d'emploi (taux de chômage de 9,8 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2016), ainsi que sur la structure de la population active, plutôt vieillissante.

### Lecture faite du cahier de doléances

#### Madame le Maire donne la parole aux personnes présentes.

- Un administré sollicite des précisions sur les prochains programmes de voirie. Il indique que la rue où il a son domicile est dégradée. Mme le Maire indique que cette voie sera concernée par des travaux de voirie, mais que cette rue n'est pas prioritaire.

Madame le Maire clôture la séance.  
Fin de séance à 20H45.

La secrétaire,  
Alison PETIT

Le Maire,  
Nadia SOLLOGOUB-THOLLENNAZ